Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Service de l'enseignement technique

Sous Direction des Politiques de Formation et d'Education

Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP

Suivi par : Maryvonne ISAAC-DE-LEMOS
Tél. : 01.49.55.51.99

NOTE DE SERVICE

DGER/SDPOFE/N2011-2169

Date: 06 décembre 2011

Date de mise en application : à partir de la session d'examen 2012

Nombre d'annexes : 4

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Modalités de mise en œuvre des épreuves ponctuelles terminales E1, E2 et E3 de la spécialité « services aux personnes » du brevet d'études professionnelles agricoles rénové.

Bases juridiques :

Code rural et de la pêche maritime: articles D.811-150, D.811-151, D.811-152, D.811-153

Arrêté du 7 juillet 2011 modifié portant création et fixant les modalités de délivrance de la spécialité « services aux personnes » du brevet d'études professionnelles agricoles

Résumé : Epreuves ponctuelles terminales E1, E2 et E3 du BEPA rénové spécialité « services aux personnes »

Mots-clefs : BEPA RENOVE, EPREUVES PONCTUELLES TERMINALES

Destinataires	
Pour exécution : - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Hauts-commissariats de la République des COM - Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Administration centrale - Inspection de l'enseignement agricole - Conseil Général de l'Agriculture de l'Alimentation et des Espaces Ruraux - Organisations syndicales de l'enseignement agricole - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole

Cette note de service précise les modalités de délivrance du BEPA rénové en application du décret du 24 août 2009 portant modification des articles D. 811-150, D. 811-15, D. 811-152, D. 811-153 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création et fixant les modalités de délivrance de la spécialité « services aux personnes » du brevet d'études professionnelles agricoles.

Les candidats majeurs hors formation, en première inscription ou ajournés, les candidats qui justifient d'une préparation spécifique au BEPA par la voie de la formation professionnelle continue, les candidats inscrits en formation au baccalauréat professionnel dans des établissements non habilités au CCF ou par la voie de la formation à distance peuvent se présenter aux épreuves ponctuelles terminales qui font l'objet de la présente note de service.

Cette note de service précise les modalités d'organisation des épreuves ponctuelle terminales.

L'épreuve E1 (coefficient 3) est commune à l'ensemble des spécialités du BEPA. Elle permet de vérifier l'atteinte des capacités C1, C2 et C3.
L'épreuve E2 (coefficient 3) est spécifique à chaque spécialité du BEPA rénové. Elle permet de vérifier l'atteinte des capacités C5 et C6 du référentiel de certification.
L'épreuve E3 (coefficient 4) est spécifique à chaque spécialité du BEPA rénové. Elle permet de vérifier l'atteinte des capacités C7, C8, C9, C10 du référentiel de certification.

Le sous-directeur des politiques
de formation et d'éducation

Philippe VINCENT

Épreuve ponctuelle terminale E1		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
écrite	2h30	3

I- Définition de l'épreuve ponctuelle terminale :

Il s'agit d'une épreuve écrite de 2h30.

Cette épreuve a pour objectif de valider les capacités C1, C2 et C3.
La capacité C1 doit permettre de vérifier que le candidat est en mesure de mobiliser les bases de la communication nécessaires à la vie professionnelle, sociale et citoyenne.

La capacité C2 doit permettre de vérifier que le candidat est en mesure de mobiliser des repères historiques, géographiques et socio-économiques pour se situer dans la société.

La capacité C3 doit permettre de vérifier que le candidat est en mesure de mobiliser des connaissances de base dans les domaines scientifiques et techniques.

II- Organisation de l'épreuve

L'épreuve est composée d'un sujet en deux parties indépendantes. La première partie valide les capacités C1 et C2, la seconde valide la capacité C3. L'épreuve a pour support un ensemble de documents variés permettant d'alimenter les deux parties de l'épreuve.

III – Modalités d'évaluation
L'atelier de correction est composé d'enseignants des disciplines générales (lettres, histoire et géographie, sciences économiques et sociales et de gestion, mathématiques et physique chimie) qui, au vu des indications de correction fournies évaluent les capacités visées.

Épreuve ponctuelle terminale E2		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
Orale	0h30	3

I- Définition de l'épreuve ponctuelle terminale :

Il s'agit d'une épreuve orale de 30 minutes.

Cette épreuve a pour objectif de valider les capacités C5 et C6 définies pour chaque spécialité du BEPA rénové.

La capacité C5 permet de vérifier que le candidat est en mesure d'identifier le contexte de l'activité professionnelle.

La capacité C6 permet de vérifier que le candidat est en mesure de démontrer comment il organise son activité, pour la spécialité « services aux personnes ».

II- Organisation de l'épreuve

L'épreuve s'appuie sur un jeu de fiches remis obligatoirement par le candidat comprenant :

- une fiche de présentation de la structure ou de l'organisme dans lequel le candidat a effectué la majorité des activités professionnelles, en relation avec le référentiel professionnel

- au minimum 5 fiches descriptives correspondant à des activités que le candidat a effectuées.

Des propositions de fiches types figurent ci-après.

Ces fiches sont à remettre aux examinateurs en trois exemplaires. A défaut de présentation des fiches, le candidat ne sera pas admis à présenter l'épreuve.

III Déroulement de l'épreuve

L'épreuve a une durée de 30 minutes et comporte deux parties définies comme suit :

- un exposé oral du candidat (maximum 10 minutes), destiné à la présentation des activités professionnelles faisant l'objet des fiches et à la présentation de son vécu des situations (Annexe 1). Le candidat s'attachera à décrire l'organisation ou la (ou les) structure(s) et le contexte dans lequel il a exercé ses activités. Il présentera ensuite les activités en justifiant les choix techniques et en tirant des enseignements des résultats obtenus.

- un entretien avec le jury (maximum 20 minutes) sous forme de questions-réponses sur la base du guide d'entretien (Annexe 2). Cet entretien a pour objectif de faire préciser les éléments non présentés lors de l'exposé et de vérifier l'atteinte des capacités listées.

IV – Modalités d'évaluation

Le jury est composé d'un enseignant d'économie sociale et familiale (ESF) et d'un professionnel du secteur des services aux personnes.
En cas d'absence du professionnel, le jury peut néanmoins valablement évaluer.
L'évaluation est réalisée obligatoirement à l'aide de la grille critériée jointe (Annexe 3).

ANNEXE 1

Épreuve E2 : Fiches types

Fiche de présentation de l'organisme ou de la structure
Secteur professionnel :
Spécialité :
Situation géographique, historique :
Présentation de l'organisation, de la structure :
Typologie des publics :
Ressources humaines :
Services, prestations :
Partenaires :
Principaux équipements :
Caractéristiques importantes ou autres :

Fiche activité
Intitulé de l'activité présentée *:
Objectif(s) de l'activité, champ de compétence (s) :
Durée de l'activité :
Lieu(x) et contexte de l'activité :
Participants ou partenaires impliqués :
Chronologie des opérations et des gestes effectués :
Equipements, produits, matériels utilisés, etc. :
Conditions de réalisation (hygiène, sécurité, pénibilité, respect de l'environnement ...) :
Résultats de l'activité, remarques :

**Le candidat doit avoir impérativement participé à l'activité présentée dans la fiche.*

ANNEXE 2

Épreuve E2 : Guide de l'entretien

Questions relatives aux capacités évaluées	Le candidat doit être en capacité de :
C5 : Identifier les éléments de contexte de l'activité	Décrire l'environnement et le contexte de l'activité : selon les cas, la description s'applique, à l'organisme, à la structure environnement socio-économique - caractéristiques du site ou de la structure - caractéristiques des publics - contexte réglementaire - contexte humain et matériel
	Identifier les acteurs et leurs rôles: - au sein de la structure - autres partenaires
C6 : présenter les composantes de l'activité d'aide aux personnes Pourquoi ? Comment ? Quand et où ? Combien de temps ? Quels résultats effectifs ?	Identifier les finalités de l'activité : - place de l'activité dans l'organisation de la structure - besoins et attentes des bénéficiaires, des usagers, - rôle dans la mise en œuvre de l'activité Pour chaque activité, identifier : - les moyens mobilisés (personnel, logistique, équipement...), - les techniques, les méthodes retenues - les produits, les matériels et les équipements, leurs caractéristiques - l'ordre et l'enchaînement des opérations Apprécier les risques et les limites de l'intervention Utiliser le vocabulaire adéquat
	Apprécier les conditions de réalisation et présenter le résultat attendu - identifier les difficultés de réalisation - repérer l'influence des éventuels aléas sur le résultat - évaluer l'écart avec le résultat attendu - proposer une ou des solutions alternatives

ANNEXE 3

Grille d'évaluation de l'épreuve terminale E2

BEPA spécialité « services aux personnes » » (SAP) :

Session

Nom……Prénom……

Capacités évaluées	Critères d'évaluation niveau d'exigence attendu	Observations	Note
C5 : Identifier les éléments de contexte de l'activité			
Décrire l'environnement et le contexte	Description détaillée Pas d'oublis ou d'erreur		
Identifier les acteurs et leurs rôles	Vocabulaire adapté		/4
C6 : présenter les composantes et le fonctionnement de l'activité			
Identifier les finalités de l'activité	Identification exacte et hiérarchisée		
Identifier les moyens, techniques, les produits et les méthodes	Pas d'oublis, logique de l'ordre, vocabulaire adapté		
Apprécier les limites de l'intervention. Apprécier les conditions de réalisation et les résultats de l'activité	Cohérence des explications Justification des résultats, mise en évidence des points forts, points faibles, aléas		/4
Note générale en points entiers			/20

Appréciation générale :

Signature des examinateurs:

Epreuve terminale E3 BEPA spécialité « services aux personnes »		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
pratique	1h30	4

I- Définition de l'épreuve ponctuelle terminale :

Il s'agit d'une épreuve pratique de 90 minutes.

Cette épreuve valide les capacités C7, C8, C9 et C10 de la spécialité « services aux personnes » du brevet d' études professionnelles agricoles rénové.

II- Nature de l'épreuve :

Cette épreuve professionnelle doit permettre au candidat d'être placé dans une situation professionnelle de services aux personnes dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Elle permet de vérifier comment il organise son poste de travail, réalise l'activité de confort, d'hygiène, d'aide à la personne selon des techniques, méthodes, postures adaptées.
La situation professionnelle proposée doit permettre d'évaluer au moins deux champs de compétences (par exemples : préparation d'un repas et entretien de l'espace utilisé, mise au fauteuil d'une personne non autonome et entretien du linge, aide à la prise des repas et maintien du lien social …).

III- Organisation

L'épreuve se déroule dans l'atelier pédagogique adapté à la situation professionnelle proposée (cuisine pédagogique, atelier de soins aux personnes (enfant, adulte), lingerie).
Cet atelier sera visité par le candidat avant le déroulement de l'épreuve.
Les produits, matériels et équipements seront mis à disposition des candidats dans l'atelier pédagogique.

IV – Modalités de l'évaluation :

Le jury est composé d':

- un enseignant d'économie sociale et familiale (ESF)
- un professionnel du secteur des services aux personnes.

En cas d'absence du professionnel, le jury peut néanmoins valablement évaluer.

L'évaluation est réalisée obligatoirement à l'aide de la grille critériée nationale jointe (Annexe 4).

ANNEXE 4

Grille d'évaluation pour l'épreuve terminale E3
du BEPA spécialité « services aux personnes »

Session
Nom et prénom

Capacités	**Critères**	**Note**	**Observations**
C7 Organiser son travail dans une perspective de sécurité C7-1 Identifier le travail à réaliser à partir de consignes reçues C7-2 Organiser son travail	**Respect des règles d'hygiène au niveau** : - de la tenue - de l'hygiène corporelle (lavage des mains) **Préparation** des denrées ou produits - détermination des quantités à respecter **Choix du matériel adapté** **Organisation du poste de travail**	/4	
C7-3 Transmettre les informations sur la personne C7-4 Rendre compte du travail réalisé	**Justification technique et scientifique du choix** et de la nature des principales opérations réalisées. **Propositions** d'autres possibilités **Elaboration d'un compte rendu précis ; transmission des informations** **Maîtrise du langage professionnel**	/4	
C8 Mettre en place une communication dans le cadre d'une activité d'aide à la personne **C9** Réaliser des travaux d'entretien du cadre de vie dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité. **C10** Réaliser des activités d'aide à la personne visant l'autonomie dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité	**Exécution de la tâche demandée** - utilisation adaptée du matériel et des denrées ou produits -maîtrise du geste professionnel **Respect de la chronologie des étapes et du temps imparti**	/6	
	Respect des règles d'hygiène et de sécurité : - respect des règles de sécurité - entretien et rangement du poste de travail - propreté du poste - propreté du matériel	/1 /2	
	Conformité du travail réalisé aux consignes. En restauration : - présentation du plat - dégustation - service En confort à la personne : - relations aux personnes - expression - maîtrise des gestes et postures En entretien du linge et des locaux : - Respect des principes de nettoyage - Respect des principes d'économie - Maîtrise des gestes et postures	/3	
Note sur 20 en points entiers			

Signatures :

Appréciation générale :